

# INFORMATIONS ESSENTIELLES POUR LES PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027



## RÉUNIONS DE RENTRÉE

Maternelle

• Jeudi 27 août — 18h00

Primaire

- Vendredi 28 août
  - P1-P2 — 17h30
  - P3-P4 — 18h00
  - P5-P6 — 18h30

Pour le bon déroulement de la réunion, merci de ne pas emmener vos enfants en classe. Une surveillance sera assurée dans la cour de récréation.

## CÉLÉBRATION DE RENTRÉE

Vendredi 11 septembre

- Groupe 1 :  
10h30 à 11h
- Groupe 2 :  
11h à 11h30



## MATÉRIEL SCOLAIRE ET GRATUITÉ

✓ Inscrire le nom de votre enfant sur tous ses effets personnels (manteau, pull, cartable, boîte à tartines, gourde, matériel scolaire).

1 POINT D'ATTENTION 1 :  
En cas de perte ou de dégâts.

✓ Le décret « Gratuité » permet à l'école de fournir le matériel nécessaire de la première maternelle à la cinquième primaire.

1 POINT D'ATTENTION 2 :  
En cas de perte ou de dégâts.

1 Ne donnez aucun objet de valeur à votre enfant et prenez sur vous la responsabilité de ce qui est amené de la maison en cas de perte ou de dégâts.

# VIVRE ENSEMBLE À SAINT-LOUIS



## LES 2 RÈGLES DE NOTRE ÉCOLE



J'apprends.



Je vis avec les autres dans le respect.

## LES 4 LOIS DE NOTRE ÉCOLE

1 Je ne quitte pas l'école sans autorisation.



2 Je ne frappe pas, ne griffe pas et ne mords pas.



3 Je ne vole pas et je ne dégrade pas le matériel.



4 Je respecte les autres par mes paroles et mes actes.



## NOUVELLES TECHNOLOGIES ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Il est interdit :

- ✗ d'insulter, menacer ou harceler ;
- ✗ de diffuser des photos ou vidéos sans autorisation ;
- ✗ de porter atteinte à la réputation d'autrui ;
- ✗ de diffuser des contenus violents, haineux ou discriminatoires ;
- ✗ d'utiliser illégalement des œuvres protégées ;
- ✗ de pratiquer le piratage informatique.

! Toute atteinte à un membre de la communauté scolaire peut entraîner une sanction disciplinaire.



## REPAS, COLLATIONS, ÉTUDE ET ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

### REPAS

- Repas chaud à commander avant le lundi 9h00.
- La facture est envoyée en fin de mois pour le début du mois suivant.
- En cas d'absence, laissez un message afin de décommander le repas.
- Aucune commande ne sera prise en cours de semaine.
- Les enfants peuvent remplir leur gourde avec de l'eau du robinet.



### COLLATIONS

Le lundi et le mercredi sont les jours de la collation saine (laitage, fruits, ...).



### ÉTUDE (PRIMAIRE)

- 0,50 € par étude.
- Sortie à 16h00.
- Les parents vérifient les devoirs réalisés.



### ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- Tous les jours :
- le matin à partir de 6h30 jusqu'à 8h10
  - l'après-midi à partir de 15h30 jusqu'à 18h30



## ABSENCES, PONCTUALITÉ ET SANTÉ

- Prévenir l'école en cas d'absence.
- Certificat médical obligatoire à partir de 3 jours d'absence.
- Les élèves doivent être présents au plus tard à 8h25.
- La participation aux cours de gymnastique et aux activités sportives est obligatoire (seul un certificat médical peut dispenser).
- Aucun médicament ne peut être administré sans prescription médicale.
- Ne mettez pas votre enfant à l'école s'il a la fièvre.
- En cas de poux, agissez rapidement et prévenez l'école.

## COMMUNICATION ET VIE SCOLAIRE

- Contact possible via l'adresse professionnelle de l'enseignant.
- Les échanges se font en dehors des cours et des surveillances.
- Possibilité de rendez-vous avec l'enseignant ou la direction.
- Les parents signent le journal de classe ainsi que les évaluations.



## TENUE VESTIMENTAIRE

À l'école, une tenue vestimentaire simple, propre et décente est de rigueur.

## SANCTIONS ET EXCLUSIONS

Les sanctions sont progressives et visent à garantir la sécurité et le respect de chacun.

Les faits graves pouvant conduire à une exclusion comprennent notamment :

- violences physiques ;
- harcèlement répété ;
- racket ;
- violences sexuelles ;
- détention ou usage d'une arme.



## SORTIES DE L'ÉCOLE : CARTES DE SORTIE

✓ CARTE VERTE  
Tous les jours



✓ CARTE BLEUE  
Date précise



✓ CARTE ORANGE  
Jours déterminés



Après le franchissement de la grille, l'orfèvre est sous la responsabilité de ses parents.



www.saintlouisbrugellette.be

068/45.49.15